Image not found or type unknown

Expertice coporelle apres un avp

Par **louloutede3**, le **18/06/2015** à **18:26**

bonjour je voudrais avoir des renseignements j'ai eu un accident de la route le 3/03/15 j'ai eu les cervicales de touchez mon médecin ma arrêter a plusieurs reprise et j'ai eu des radios, traitement pour les douleurs ainsi que du kiné que j'ai toujours en cours. Aujourd'hui mon médecin ma donner mon ordonnance pour l'assurance ou c mis que c'était consolidé mais avec séquelles.
on me fait passer devant un expert dans un délais de 4 mois.
es ce que je devrais faire intervenir quelqu'un ou pas.et comment va être calculer mon préjudice merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés